

L'admission en 3^{ème} année Professionnelle se fait sur dossier et entretien.

Peuvent être admis directement en troisième année **Professionnelle**, les étudiants titulaires d'un diplôme de premier cycle spécialisé (BAC+2) non immobilier.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1 lettre de motivation manuscrite (la réussite de l'ESPI repose en grande partie sur votre motivation pour les métiers de l'immobilier, il vous est donc demandé de la préciser).
- 1 CV, - Certificat de scolarité - Photocopie des diplômes.
- Copie des bulletins de notes des deux dernières années d'études.
- Copie d'une pièce d'identité - Photocopie de la carte de sécurité sociale - 2 photos d'identité récentes.
- 1 chèque ou paiement en ligne sur www.espi.asso.fr Rubrique Admissions/payer en ligne d'un montant de 100 € correspondant au montant des frais de dossier de candidature (cette somme reste acquise à l'ESPI).
- *Les candidatures ne sont prises en compte qu'après réception du dossier, daté et signé, accompagné de tous les documents demandés. Tout dossier incomplet, non daté, non signé, n'est pas enregistré.*

DECISION D'ADMISSION

Après l'envoi de son dossier complet, le (la) candidat(e) doit prendre rendez-vous avec la Direction de l'établissement pour fixer la date de l'entretien.

Le candidat est informé de la décision de la Direction, par courrier, environ 1 semaine après le rendez-vous et est alors invité à confirmer son inscription définitive.

Pour notifier son inscription définitive, l'étudiant(e) devra régler un premier versement de 650 € (six cent cinquante euros) inclus dans le montant annuel des frais de scolarité, ainsi qu'un règlement pour l'inscription au régime de Sécurité Sociale Étudiante (203€ en 2012).

Le montant annuel des frais de scolarité s'élève pour l'année 2012/2013 à **6 174 €** (en 2 versements).

Un accord de partenariat a été conclu avec plusieurs banques, merci de vous rapprocher du Bureau des Elèves. (voir aussi le site internet : www.pretscolarite.com)

Toute inscription à l'ESPI est contractée pour une durée d'un an et les sommes versées ou souscrites sont définitivement acquises à l'établissement.

Etudiants étrangers :

Ils sont soumis aux mêmes formalités de candidature. Les étudiants non communautaires, sont soumis au décret n° 46-1574 du 30-06-1946 (se renseigner au secrétariat de l'ESPI). Le candidat devra fournir un extrait d'acte de naissance.

MODALITES DE REGLEMENT par chèques libellés à l'ordre de l'ESPI ou paiement en ligne
MERCI DE PRECISER VOTRE CHOIX EN NOUS RETOURNANT CE DOCUMENT

DATE	En 2 Versements	En 4 Versements	En 10 Versements
A l'inscription définitive	650 €	650 €	650 €
Avant le 1^{er} Octobre	5 524€	1 000 €	1 000 €
Versements suivants :		2 Versements de : 2350€ AU 15/01 ET AU 15/04	8 Versements de: 603€75 D'OCTOBRE A MAI
TOTAL	<input type="checkbox"/> 6 174 €	<input type="checkbox"/> 6 350 €	<input type="checkbox"/> 6 480 €

Le
Signature du Responsable Financier
Nom – Prénom et Adresse

Signature du Candidat
Nom – Prénom – adresse personnelle et e-mail